

Frais d'arbitrage :

En championnat LIGUE séniors ou jeunes : indemnisation par la ligue .

Coupe des jeunes en ligue : règlement par le club recevant .

En championnat DISTRICT séniors ou coupe des jeunes : règlement par le club recevant.

Matches INTER DISTRICT : jeunes ou féminines : règlement par le club recevant.

Frais kilométriques :

Les arbitres ne doivent pas dépasser ces barèmes (aller et retour).

Assistant R3 : 110 km

Assistant coupe GRAND EST : 110 km

Central D1 : 150 km

Assistants D1 : 100 km

Central D2 : 130 km

Assistants D2 : 90 km

D3 : 110 km

D4 : 90 km

Vétérans : 90 km

Echange de district : 120 km

JAD : 90 km

Coupe des VOSGES : Central : 150 km

: Asssitants : 100 km

L'indemnité maxi est celle des matches de district et non ligue.

Si un club demande 3 arbitres en coupe , les frais seront payés par le club demandeur. Les assistants sont limités à 90 km.